

COMMISSION ECB DU CNPN du 19 juin 2025

Avis du CNPN sur le Plan national d'actions 2025-2034 en faveur du Crapaud vert *Bufo viridis* (Laurenti, 1768)

Le document analysé¹ comporte 3 axes. L'axe I « Bilan des connaissances et des moyens utilisés en vue de la protection de l'espèce » (p. 9-74) reprend les caractéristiques connues de la biologie de l'espèce et apporte de nouveaux éléments issus du précédent PNA ainsi que des travaux de recherche réalisées au cours des dernières années. La systématique du Crapaud vert à été validée, et *Bufo viridis* représentée en France par les sous-espèces *B. v. viridis* dans le nord-est, en limite d'aire d'une grande répartition en Europe, et *B. v. balearicus* en Corse, également trouvée en Italie.

La description de la biologie des deux sous-espèces apporte de nombreux éléments récemment publiés, en particulier pour *B. v. viridis*. L'espèce est présente de 140 à 390 m dans le Grand Est, et du niveau de la mer (où elle est la plus abondante) à 1270 m (populations rares) en Corse. Les habitats naturels de cette espèce (zones alluviales en libre évolution, les plaines sableuses, les dunes et les steppes, etc.) ayant pour la plupart disparues, les habitats du Crapaud vert sont quasi-exclusivement des milieux anthropisés, qui représentent 82% et 93% des sites connus en Alsace et en Moselle, ce qui aura évidemment des conséquences en termes de protection/gestion de ces populations. En Corse, l'espèce se reproduit dans des ruisseaux, des mares peu profondes et des zones de suintement et peut fréquenter la forêt.

La connaissance des sites aquatiques a permis de proposer un schéma détaillé des caractéristiques d'une mare favorable à cette reproduction (Clément, 2023). Les habitats terrestres de cette espèce sont assez bien connus grâce à des études récentes. C'est moins le cas en Corse, ce qui pourrait nécessiter des études complémentaires. La variabilité des estimations de la taille des domaines vitaux montre (comme pour de nombreuses espèces) leur caractère contexte-dépendant, mais le suivi télémétrique réalisé dans le Bas-Rhin (Conan, 2022) apporte des valeurs de déplacements journaliers et saisonniers très intéressants (en moyenne 942 m et un individu ayant parcouru près de 2 km en 20 jours) pour leur conservation.

Le chapitre « Dynamique des populations » apporte quelques données démographiques (âge), mais vient rapidement sur des données de déplacement et de structuration des populations avec des méthodes indirectes (génétique). Ces études récentes (Vacher, 2025) particulièrement intéressantes auraient dû faire l'objet d'un chapitre spécifique, en séparant bien les aspects de diversité génétique, de connectivité et d'isolement. Un tableau reprenant ces critères pour l'ensemble des clusters génétiques identifiés en France continentale et découlant sur un « avis » (en termes de risque) aurait bien facilité la synthèse de ce « chapitre ». Pour la dynamique des populations, les données démographiques (fécondité, taux de survie des différentes phases du cycle vital) doivent être disponibles. Des données de comptage (par exemple de reproducteurs) sont peut-être également disponibles même sous une forme semi-quantitative pour certaines populations, qu'il serait intéressant à renseigner dans le tableau de synthèse pour voir le lien possible entre effectifs observés et taille efficace des populations calculées grâce aux données génétiques.

¹ Berna, A., Savelli, M.-P. & Baudran, C. (2025). Plan national d'actions 2025-2034 en faveur du Crapaud vert *Bufo viridis* (Laurenti, 1768). Bufo, Cen Corse, ONF, Dreal Grand Est et Ministère de la transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche. 129 p. + annexe.

Chapitre Répartition et tendances évolutives

La répartition en France continentale et Corse est bien connue, notamment avec des inventaires récents (Froliger, 2017 ; Berna, 2023). La cartographie (p. 40 et 42) permet de voir l'évolution de la distribution au cours du temps (avant 2014 ; 2014-2018 et 2019-2023). Il a pu être produit une carte de sensibilité pour le Grand Est, basée sur les occurrences connues et les paramètres environnementaux dont activités humaines comme les carrières et ensuite une carte de probabilité de présence du Crapaud vert dans cette région.

En Corse, les prospections réalisées dans le PNA1 ont permis de confirmer la présence dans des secteurs historiques et de recenser l'espèce dans de nouveaux secteurs en altitude. Il est cependant fait état d'un manque de connaissance nécessitant une poursuite des prospections naturalistes (carte p. 47). Comme précédemment, une carte de sensibilité a été produite (Trochet et al., 2024). La situation du Crapaud vert en Franche-Comté a été validé par des observations récentes. Des prélèvements ont pu être réalisés, ce qui permettra de connaître l'origine naturelle ou introduite de ces populations.

Les tendances évolutives correspondent (p. 50) aux effectifs observés dans les différentes populations (on suppose qu'il s'agit du nombre de mâles comptés en reproduction) et aux nombres de sites de reproduction. Cela permet un graphique des données collectées depuis 2005, indiquant une certaine stabilité en Alsace, mais avec des fortes variations entre départements. Il n'y a pas de données pour cette évaluation pour la Lorraine, malgré des suivis localisés (Eggert, 2016).

Pour la Corse, l'espèce est abondante sur le littoral, mais exposée à de fortes menaces anthropiques (urbanisation, infrastructures de transport). Les données sur les rares populations d'altitude ne permettent pas d'évaluer des tendances.

La production d'un protocole standard pour suivre les tendances des populations de Crapaud vert en France continentale et en Corse est apparemment en cours de production. Il est indispensable qu'il soit lancé à l'occasion du PNA2. Il sera également indispensable que ce protocole soit appliqué dans quelques populations où une analyse classique de type CMR soit conduite afin de valider les suivis « allégés » standardisés testés.

La synthèse de l'état de conservation de l'espèce, pour 3 périodes (2007-2012 ; 2013-2018 ; 2019-2024) est présentée dans le tableau 1 (France continentale) et 2 (Corse), à partir de 4 critères (aire de répartition, population, habitat d'espèce et perspectives future) selon le protocole de l'évaluation de la DHFF. Il en résulte un état défavorable mauvais pour les deux dernières périodes en France continentale et en Corse.

Le chapitre Menaces et facteurs limitants fait un état des connaissances publiées sur les pratiques agricoles (intrants chimiques et phytosanitaires, destruction/altération d'habitats), l'extraction de ressources (sites miniers, carrières), la production énergétique et infrastructures associées (parc photovoltaïque), réseaux de transport (routes et exposition aux polluants dans les bassins d'orage). Le développement, construction, d'aires résidentielles, commerciales, industrielles et de loisir est présenté comme une des principales menaces pour le Crapaud vert, en France continental et en Corse. La modification des régimes hydrologiques est également citée. Les aspects épidémiologiques sont abordés en citant les Chytrides, ranavirus, herpesvirus, ainsi que plusieurs parasites. Pour le Chytride *B. dendrobatidis*, il a été détecté avec une prévalence importante en Allemagne, sans observation de mortalité chez les adultes (mais observée chez les têtards et juvéniles). Il est bien fait référence au réseau SAGIR qui anime maintenant la surveillance des maladies des amphibiens en France métropolitaine, et ce PNA sera une première occasion de construire cette surveillance avec ce dispositif.

Le chapitre Impacts du changement climatique énumère les conséquences possibles sur la biologie de l'espèce, avec « une baisse de la qualité des inventaires et des suivis » du fait d'une

diminution observée du nombre de jours favorables aux prospections (deux pics de reproduction observés en Alsace il y a 10 ans pour un seul maintenant). On s'attend ici à quelques propositions de méthodologies pour améliorer de cette détectabilité.

Les Actions de conservation déjà réalisées sont présentées dans le chapitre 14, issues majoritairement du PNA1. C'est une liste d'actions importantes, mais il manque une synthèse hiérarchisée de ces actions. En effet, les menaces ayant été bien identifiées aux chapitres 9 et 10, il aurait été très utile d'avoir les actions réalisées en regard de ces menaces, et à quelle hauteur elles y ont répondu, pour justifier encore plus celles proposées dans le PNA2.

Chapitre 15. Eléments de connaissance à développer.

Les éléments proposés sont justifiés, comme l'amélioration des inventaires en Corse (acoustique passive). D'autres méthodes existent et on montrer leur efficacité pour la détection des amphibiens, et il serait valable de les ajouter (au moins sur certains secteurs).

Le manque le plus important ici est une vraie analyse de dynamique des populations, débouchant sur des analyses de viabilité des populations. Les données brutes existent et il faudra s'attacher à créer des collaborations avec des biostatisticiens férus de ce type d'analyses.

L'axe II « Besoins et enjeux de conservation de l'espèce et définition d'une stratégie à long terme » (p. 77-78) débute par une liste de besoins optimaux réalistes à laquelle la surveillance épidémiologique devrait être rajoutée.

Concernant la stratégie à long terme, même remarque pour la surveillance épidémiologique, rajouter la connaissance sur la dynamique des populations et l'évaluation de leur viabilité. Il est possible que de nouvelles populations soient découvertes, même en dehors de l'aire d'origine, issues d'une introduction (comme celle du Gard). Il serait intéressant de proposer un schéma décisionnel des actions possibles les concernant (dont déplacement, etc., voir Action 3.5).

L'axe III « Stratégie pour la durée du plan et éléments de mise en œuvre » (p. 78-112) propose une durée de 10 ans (2025-2034). Il serait souhaitable de proposer avec une clause de revoyure à 5 ans (2030) pour éventuellement redéfinir de nouvelles actions.

La stratégie opérationnelle du second plan national d'actions liste 11 actions (suivant 4 axes et avec une hiérarchisation de priorité de 1 à 3). En termes d'animation du fait de la présence de deux sous-espèces localisées en France continentale et en Corse, il faudra être vigilant à ce que cette animation soit bien réalisée dans chaque région. Les collaborations transfrontalières citées sont pleinement justifiées et devront vraiment être mises en œuvre.

Comme dit précédemment, la production et le test d'un protocole national de suivi des tendances des populations est un entendu impératif.

L'identification génétique des populations (Corse, Franche-Comté, Gard) amènera un socle de connaissance sur l'ensemble des sous-espèces (Italie, Allemagne, etc.) permettant une identification rapide lors de la découverte de nouvelles populations.

La production de documents de synthèse sur des retours d'expérience dans le cadre des mesures ERC ne peut être que profitable à l'espèce exposées à de nombreux projets d'aménagement, actualisant le travail novateur de Decaluwe (2014).

Du fait de la présence de l'espèce dans de nombreux sites « urbanisés », il est intéressant de sensibiliser les propriétaires (Action 4.1). De nombreuses actions ont été réalisées dans le cadre d'une étude des communautés d'amphibiens de la Commune de la Grande Synthe, certainement pertinentes pour cette action.

En résumé, ce PNA est particulièrement bien présenté (état des connaissances), et avec la plus grande partie des actions relevant d'éléments de mise en œuvre pour sa gestion conservatoire, ce pour quoi il est évidemment attendu. Ces actions sont clairement décrites, avec des critères

et des livrables réalistes. Les quelques ajouts demandés devraient pouvoir être intégrés dans le document final. Une présentation de l'avancement à mi-parcours (2030) au CNPN sera bienvenue.

Après les questions posées par les membres du CNPN et les réponses apportées, après délibération, le CNPN émet à l'unanimité du vote des membres de la Commission Espèces et Communautés biologiques un avis favorable avec recommandations au projet de plan national d'actions numéro 2 en faveur du crapaud vert.

Le Président



Nyls de PRACONTAL